  

 **Contrat d’adhésion**

Madame, Monsieur,

Vous inscrirez votre enfant à l’Athlétic Club de Villeneuve d’Ascq. Notre Club est un Club de compétition ; de ce fait nous vous informons des engagements que doivent respecter l’athlète et les parents de celui-ci. Si vous maintenez son inscription, nous vous demandons de signer le présent contrat et de le respecter.

***Lors de l’inscription, l’Athlète s’engage* :**

* A venir le plus régulièrement possible aux entraînements.
* A respecter les entraîneurs, les dirigeants et leurs camarades.
* **A participer aux compétitions, avec une participation minimum de 6 compétitions obligatoires pour les Ecole de sport / Poussins / Minimes. Sinon pas de réinscription l’année d’après.**
* **Pour les Benjamins(es) à participer à un minimum de 8 compétitions et passage d’un test d’aptitude au niveau supérieur. Sinon pas de réinscription l’année d’après.**
* A porter le maillot du Club à toutes les compétitions.
* A signer le présent contrat d’adhésion.

**Un bilan hivernal des compétitions sera fait en février. Si l’athlète n’a pas réalisé 3 compétitions à cette date, il sera radié du Club.**

* ***ATTENTION :***

***Le Comité Directeur ainsi que l’ensemble des Entraîneurs ont décidé de mettre en place un test d’entrée pour l’accession au groupe d’entraînement des Benjamins et des Minimes.***

***Les Parents s’engagent :***

* A faire respecter à son enfant tous les points cités ci-dessous.
* A signer le présent contrat d’adhésion.
* A inscrire son enfant à un maximum de compétitions.
* A donner un chèque de caution de 50€, encaissé seulement si votre enfant n’a pas participé au nombre de compétition demandée.

Signature de la Présidente :

:

Signature de l’Athlète : Signature d’un Parent :

# N° SIRET : 384 555 934 000 15 – N° URSSAF : 592 110022901 59 02 – N° FFA : 59024